



CONDITIONS PARTICULIÈRES DÈS LE 5 JUIN 2020

SPÉCIFIQUES AUX CONDITIONS DE PAIEMENT DES PRESTATIONS EN FOURNITURE SEULE (VENTE MOBILIÈRE)

EXPLICATIONS

Afin de servir nos clients au mieux après le fort ralentissement de l'activité en raison des mesures mises en place par le Conseil Fédéral pour lutter contre le COVID-19, Loretto SA est toujours en mesure de vous fournir du verre avec parfois des délais allongés.

Pour pouvoir garantir notre propre approvisionnement, nous changeons, jusqu'à nouvel avis, nos conditions de commande et de paiement.

Nous comptons sur votre compréhension.

VENTE MOBILIÈRE CONDITIONS DE PAIEMENT DES LIVRAISONS

Les livraisons de moins de CHF TTC 1'000.00 devront être intégralement payées à la réception de la marchandise.

Les livraisons dès CHF TTC de 1'000.00 devront être honorée à hauteur de 80% à la réception de la marchandise.

Nous nous réservons le droit de demander un acompte ou un paiement intégral à la commande.